

17^{èmes} Rencontres Internationales de la Mode

La Blockchain, au service de la création ?

Samedi 29 avril 2017, 12h00 / Villa Noailles, tente des Rencontres



Frédéric Galinier / modérateur

Agé de 44 ans, Frédéric Galinier est titulaire d'une Maîtrise de Droit privé général et d'un DEA de Droit de la communication de l'Université Paris II Panthéon-Assas, ainsi que d'un DESS Droit et Gestion de la presse écrite de l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes.

Après avoir été juriste à l'Opéra national de Paris, Frédéric Galinier a intégré durant quatre ans le département Propriété Intellectuelle de la Direction Juridique du Groupe Hermès. A cette occasion, il a eu l'opportunité de participer aux travaux de la Commission juridique de la Fédération Française de la Couture. Enfin, pendant 8 ans, Frédéric Galinier a été responsable juridique au sein du Groupe Prisma Media.

Frédéric Galinier a rejoint en novembre 2016 la Fédération Française de la Couture, du Prêt-à-Porter des Couturiers et des Créateurs de Mode en qualité de Directeur Juridique, Social et Institutionnel.

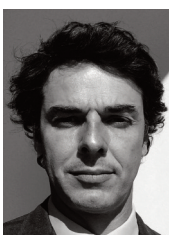


Laurent Carrié / intervenant

Laurent CARRIE est Avocat au barreau de Paris depuis 1994. Il est associé du cabinet Deprez Guignot et Associés (DDG) depuis 2000 et Managing Partner depuis 2014.

Laurent Carrié est spécialisé en droit social et pratique le conseil, le contentieux, la négociation et la médiation. Il consacre une partie importante de son activité aux questions articulant le droit social, la propriété intellectuelle, les données personnelles, les outils numériques, les nouvelles technologies, le droit à l'image, les droits voisins etc.

Il a publié divers articles notamment sur la Rémunération de l'image des mannequins, La libéralisation du marché des agences de mannequins, L'image et le nom du styliste salarié, les Participants aux Émissions de télé-réalité, le Portage salarial, le Harcèlement moral etc.. Il est également cofondateur avec ses associés Vincent Fauchoux et Grégoire Guignot d'une start-up qui va proposer un service de protection des créations utilisant la technologie de la blockchain. Il est enfin cofondateur de la société de production anglaise Colbert Entertainment Ltd qui produit la comédie musicale The Braille Legacy présentée actuellement à Londres au Charing Cross Theatre.



Nicolas Martin / intervenant

Nicolas Martin est Directeur Juridique Adjoint d'Hermès International, société holding de la maison Hermès. Titulaire d'un Master de Droit des Affaires, il débute sa carrière en 1998 au sein du cabinet d'avocats Marval, O'Farrell & Mairal, à Buenos Aires en Argentine.

En 2001, il rejoint le Groupe Hermès en qualité de Juriste Propriété Intellectuelle puis de Directeur Propriété Intellectuelle (à compter de 2010) et enfin de Directeur Juridique Adjoint (depuis janvier 2017). De 2007 à 2010, Il exerce également les fonctions de « Senior Counsel » puis de « Legal Director » au sein de la société Polo Ralph Lauren Europe Sarl basée à Genève, en Suisse.

Dans le cadre de ses fonctions de Directeur Juridique Adjoint du Groupe Hermès, il anime différents pôles juridiques qui ont pour mission de sécuriser, protéger et défendre l'ensemble des activités de la maison Hermès.

Avec la participation de **Matthias Ganem**, Etudiant et **Noémie Balmat**, Rédactrice en Chef, clausette.cc